



# La dévolution de la seigneurie de Goarlot en quelques pages...

Le livret « *Essai de reconstitution de la seigneurie de Goarlot et transmission d'icelle* » Hppr 2014– ISBN 978-2-7466-7299-4, au titre si ronflant et très « vieille France », est épuisé depuis longtemps, et il n'est pas dans nos intentions de le rééditer.

Dans cet ouvrage, je mettais en exergue les mécanismes qui avaient faussé la dévolution de cette seigneurie. Les tout premiers à valider ma thèse furent les membres du site « Noblesse bretonne » (ovh.net), avec qui je correspondais, et que je remercie pour l'aide apportée. Toutefois la faible diffusion de cet ouvrage n'a pas permis de corriger la version d'origine que continuent de véhiculer de nombreux sites, axés principalement sur le tourisme et accessoirement sur l'histoire locale.

D'où, l'idée d'une version succincte de la dévolution de Goarlot réactualisée, dans laquelle le lecteur trouvera sans doute, quelques éléments susceptibles de modifier sa perception de l'histoire locale.

Patrick Lebègue

# La dévolution de la seigneurie de Goarlot

## en quelques pages...

La dévolution de Goarlot (ou Gouarlot) a été faussée à la suite d'une interprétation proposée par Pol Potier de Courcy, éminent héraldiste et généalogiste, qui avait au cours du XIXe siècle, recensé dans son « Nobiliaire et Armorial de Bretagne », un nombre conséquent de familles nobles. Toutefois, la tâche étant titanesque, il était inévitable que quelques erreurs s'y glissent, et... au nombre de celles-ci figure Goarlot.

Selon Pol Potier de Courcy, la branche aînée est fondue dès le XIIIe siècle dans Pont-l'Abbé d'où la vicomté de Gouarlot a passé successivement aux Rosmadec du Plessis-Josso, Kermèno et Guernisac.

S'il y eut effectivement alliance en 1590 entre Rosmadec et Kermeno en les personnes de Louise de Rosmadec de la branche du Plessis-Josso (*d'argent et d'azur de 6 pièces*) et Alain de Kermeno, seigneur dudit (*de gueules à 3 macles d'argent*), du Garo, Loyon, Lannouarn, et autres, ce couple n'a strictement aucun rapport avec la seigneurie de Goarlot et à plus forte raison, les Rosmadec du Plessis-Josso, aïeux de Louise, non plus.

L'erreur provient principalement d'une fâcheuse homonymie entre deux familles de Kermeno, dont l'une, originaire du Léon, n'est devenue Kermeno qu'après avoir été « cornouaillisée » par la suppression du « u » final de son patronyme.

A l'origine de cette mystification, au tout début du XVIIe siècle, un René de Kermenou, blasonnant : « *fascé ondé d'or et d'azur de six pièces* », fils aîné, mais de branche cadette, avait jeté son dévolu sur l'héritière de la seigneurie de Coëtfoarn en Scaër, pour y demeurer par la suite, de manière durable. Retour de fortune, le père de René devenu chef de nom et d'armes de Kermenou (en Porspoder), à la suite du décès de son aîné, contracte la peste et décède à son tour en 1628, léguant titres et terres, à René, son aîné.

L'écu ci-contre a été remonté à l'envers sur une bâtisse érigée sur les lieux mêmes de l'ancien manoir de Coëtfoarn. Une fois redressé, apparaissent le « *fascé ondé d'or et d'azur de six pièces* » : de René de Kermenou accolé aux trois soleils de Coëtfoarn, « *deux en chef, un en pointe* » (et non l'inverse) de son épouse Jeanne du Landrain. Celle-ci tenait cette seigneurie de son père Alain qui l'avait hérité de son oncle Julien de Coëtfoarn, dernier du nom.



François, fils aîné de René et de Jeanne du Landrain, rachète les seigneuries de Goarlot et de Kergoat : *"pour les avoir acquises judiciairement aux requêtes du palais (parlement) à Rennes par contrat le 8 octobre 1671.*<sup>1</sup>

Ci-contre, le mi-parti des armes de François de Kermeno(u) associé à celles de son épouse Françoise de Kernezne : « *d'or à trois coquilles de gueule* » (trois coquilles rouges sur fond or). Encore une fois l'écu n'a pas quitté Coëtform, puisqu'il trône dans un jardin proche des lieux initiaux.



L'erreur de Pol Potier de Courcy, de ses collaborateurs ou de ses sources, fut de substituer à ce François de Kermenou, dorénavant nommé Kermeno par l'usage de Cornouaille, un presque homonyme, et contemporain : François de Kermeno, fils d'Alain, « *de gueules à trois macles d'argent* », seigneur du Garo, de Loyon, de Lanouarn, etc...demeurant dans l'actuel Morbihan. Aucun texte ne fait allusion à eux quant à une possible relation à Goarlot, et Potier de Courcy ne donne aucun détail à ce sujet.

Cette famille étant à l'origine, la seule à se prévaloir de ce patronyme, une succession d'attributions de la seigneurie de Goarlot, découla de cette erreur.

Pour exemple : *la sœur de François, seigneur du Garo : Jeanne de Kermeno, et son époux Olivier de Guer de la Porteneuve seront les parents de Louise de Guer qui épouse René de Tinténac en 1652, seigneur de Quimerc'h en Bannalec.*

*Dès lors, le pas fut vite franchi, qui attribua « l'écu au croissant » présent dans la chapelle Saint-Maurice du Moustoir à ces Quimerc'h, aux côtés de l'écu des Rosmadec de la famille de Louise. Il est cependant, tout à fait exclu que les Quimerc'h, aient quoi que ce soit à voir avec la chapelle du Moustoir, et a fortiori avec Goarlot.*

Ainsi, sur le net, différents sites ayant trait à la chapelle de la Véronique (en Bannalec), continuent de prétendre qu'un baron François de Kermeno(u), qui naquit en 1628, on son homonyme François, seigneur du Garo, né en 1614, réussirent l'un ou l'autre, le tour de force d'édifier ladite chapelle entre 1605 et 1610.

---

<sup>1</sup> Terriers P/1562 - Terriers : domaine de Concarneau vol IV pages 1 à 89

Une fois admise cette incongruité, il nous reste à explorer en amont aussi bien qu'en aval de ce François de Kermeno(u), en prenant soin que chacun des véritables détenteurs soit justifié par les sources et références les citant comme tels.

Pour cela, remontons aux origines :

Les lieux de Goarlot, son manoir-métairie et sa motte féodale (ou plus exactement maison forte) sont à l'origine d'une seigneurie qui fut de loin, la plus importante de Kernével, détentrice aussi, de nombreuses terres sur les paroisses environnantes.

Dans « *L'Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé* » par Dom Placide Le Duc, nous avons un acte de 1263 qui concerne un Guillaume Goarlot,<sup>2</sup> écuyer, s'opposant à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé au sujet d'une donation de terres effectuée aux moines par l'un de ses vassaux.

Dans ma version d'origine et donc dans le livret « *Essai de reconstitution de la seigneurie de Goarlot et transmission d'icelle* », j'affirmais de façon péremptoire « *Au vu des dates, c'est probablement ce même Guillaume qui, sans postérité mâle, donne sa fille ou sa sœur en mariage à Hervé III, baron du Pont (Pont-l'Abbé)* ».

Erreur manifeste de jugement !

En effet rien dans ce texte ne spécifie que cet écuyer Guillaume Goarlot représente la seigneurie éponyme. La mention de Kernével, rapportée par Dom Placide Le Duc en note de bas de page m'a tout naturellement induit en erreur. A la réflexion, il est plus vraisemblable que cet écuyer qui dit posséder ces deux villages en Trégunc est lui-même possessionné en cette paroisse. Il est probablement l'un des aïeux de ceux qui, plus tard détiendront en Trégunc les seigneuries de Kervren, Keroriou et La Motte dont seront issus pour ce dernier les Goarlot de Kerannével en Melgven. D'autre part une seigneurie de l'ampleur de celle qui était supposée couvrir plus des deux tiers du territoire de Kernével et étendre son fief sur les paroisses avoisinantes ne peut décemment être tenue par un simple écuyer !

Ce constat induit implicitement une détention de la seigneurie de Goarlot par les Pont-l'Abbé bien antérieure !

Hervé Torchet dans son ouvrage sur la seigneurie de Pont-l'Abbé ne s'avance guère plus, soulignant toutefois la similitude des armes de Goarlot avec celles de la maison de Cornouaille issue des anciens comtes. Il suggère : « *Il peut donc y avoir eu dans les alliances matrimoniales du sire du Pont une damoiselle de Cornouaille qui aurait épousé un sire du Pont dans le XIIIe siècle et dont nous ne savons rien. Elle lui aurait apporté en dot cette terre de Goarlot. A moins*

---

<sup>2</sup> En 1263 accord entre l'abbé Daniel (surnommé Broth de Beltz) de Sainte-Croix en Quimperlé et Guillaume de Goarlot écuyer, sur la donation d'une terre au village de Kaertengin et au village de Logoden en Trégueunc. (Trégunc). Consentement de Guillaume de Goarlot, écuyer, à la donation faite par Guy Periou dans les villages de Kaer-Langui et de Logoden en Trégueuc.

(Histoire de l'abbaye de Saint Croix par Dom Placide. ADLA E 79). (en ligne sur Gallica/ vue 275)

que Goarlot n'ait été par exemple la dot de Plesou de Rostrenen (épouse de Geoffroi I du Pont) ».<sup>3</sup>

En 1320, la petite-fille de ceux-ci, Catherine du Pont, épouse Riou Ier de Rosmadec : la seigneurie de Goarlot est dans la corbeille de noces. D'eux seront issus cinq générations de Rosmadec-Goarlot,<sup>4</sup> ainsi sont-ils désormais surnommés, de Riou Ier à Riou VI.<sup>5</sup>

Riou VI, dernier de la lignée, s'éteint en 1496 sans postérité mâle, et laisse deux filles qui hériteront successivement de Goarlot : Marie épouse de Jean de Malestroit, tous deux décédés respectivement en 1507 et 1508. Marie, convaincue d'avoir trucidé son époux sera conduite en place du parlement à Rennes afin que sa tête soit séparée du tronc. Sa sœur Guillemette,<sup>6</sup> épouse de Guillaume de Kergoët, est en 1536, attestée détenir Goarlot.

En 1543, Anne de Quelennec,<sup>7</sup> épouse de François de Quelen, chevalier, baron de Quelen et du Vieux Chastel, est attestée héritière de différentes terres dont Goarlot acquise par son père, Hervé, auprès de Guillemette de Rosmadec-Goarlot, très probablement.

J'insiste sur ce « probablement », car il s'agit là de l'une des rares lacunes de la dévolution de Goarlot. Epouse d'Olivier de Kerhoënt de Kergournadec'h, Marie<sup>8</sup> de Ploeuc, nièce d'Anne du Quelennec, hérite de Goarlot, et le transmet à son fils François encore mineur.

---

<sup>3</sup> Hervé Torchet – La seigneurie de Pont-l'Abbé de 1223 à 1256 – Editions La Perenne, 2019.

<sup>4</sup> Notons que l'erreur d'attribution de Potier de Courcy quant aux Rosmadec n'est guère surprenante dans la mesure où rien ne distingue les armes de la branche aînée « d'argent et d'azur de 6 pièces » qui interviendront plus tard en Goarlot de la branche cadette des Rosmadec du Plessis-Josso. Cela n'est cependant pas le cas des Rosmadec-Goarlot qui eux, portent « d'or à trois jumelles de gueule ».]

<sup>5</sup> Riou V » époux de Jeanne du Juch. « Riou, chevalier, seigneur de Rosmadec, de Goarlot et de Riec" B.Yeurc'h (arrêt de Boiséon 23/03/1671) Seigneur de Rosmadec, de Riec, du grand Quilfistre et de Quindéniac - Site ovh-net « Noblesse Bretonne »

Riou VI (†1496) "Riou, fils aîné" B.Yeurc'h (arrêt de Boiséon 23/03/1671) +24/05/1496" B.Yeurc'h (GUILLOTIN de CORSON, 1999) Site ovh-net

"Riou de Rosmadec, seigneur du Garlot" B.Yeurc'h (de QUELEN, 2005) - Site ovh-net

<sup>6</sup> À notre connaissance, seule attestation d'une transmission à la fille de Riou VI : *La fille de Riou dame de Guerlot et de Kergouet*. Réformation de 1536 en Cornouaille [Original inconnu], transcrit par Norbert Bernard, 2005, en ligne sur Tudchentil.org,

<sup>7</sup> *Goarlot et Kergoet en Kernével. Le 27 septembre 1543, les deux manoirs sont détenus par Anne du Quélennec, fille d'Hervé du Quelennec* - AD Loire-Atlantique, B 1222.

tudchentil.org. Reformation\_de\_1536\_en\_Cornouaille. Ligne 195.

<sup>8</sup> PAROISSE DE KERNEVEL. — *Aveux et dénombremens de terres, de rentes, de maisons, de Conventions, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus à foi et hommage, sous la barre royale de Conq, avec la dénomination suivante : le manoir et lieu noble de Garlot possédé par Anne Quelennec, Dame du Stang et de Garlot (1543), Olivier Kercoent, seigneur de Kergournadec, tuteur de son fils François, héritier de Marie de Ploeuc, sa mère (1574), et par les enfants de Fr. de Guernisac, seigneur Du Stang, héritier du comte Ch. de Kermeno (1730). Sénéchaussée de Conq./ B 1222. Inventaire sommaire série B t1 Chambre des comptes - AD Loire Atlantique.*

François<sup>9</sup> et son épouse, Jeanne de Botigneau, fille unique et héritière de Botigneau, Treanna, et Brunault, seront, notamment, ceux qui bâtirent la chapelle de la Véronique en 1605. L'aînée de leurs filles - car ils n'ont pu concevoir de garçon - est considérée lors de son mariage comme le « *plus riche party en Bretagne* ».

Elle épouse en 1616 Sébastien II,<sup>10</sup> marquis de Rosmadec, et baron de Molac.<sup>11</sup> Les armes de ce dernier figurent sur la chapelle du Moustoir en Kernével et étaient inscrites sur les vitraux de la chapelle de la Véronique avant leur destruction au milieu du siècle dernier. L'abbé Guiriec en avait cependant fait une photo figurant dans l'ouvrage de Marcel Kervran « *Bannalec à travers les âges* ». <sup>12</sup>

Sébastien de Rosmadec et Renée de Kerhoënt se dessaisissent de Goarlot entre 1634 et 1637, au profit d'Aufray<sup>13</sup> du Chastel, Marquis de Mezle, Seigneur de Châteaugal, de Landeleau et autres lieux.

C'est son épouse, Renée de la Marche, Dame héritière de Bodriec, de Kerminihy, et de Missirien que nous retrouvons en l'église paroissiale de Kernével en 1648, lors de la cérémonie de l'établissement du Saint Rosaire en l'église paroissiale.

---

<sup>9</sup> *Aveu minus et dénombrement de terres, héritages, rentes, chef rentes, seigneuries, juridictions privilèges et autres droits, que haut et puissant Messire François KERCOANT Chevallier de l'Ordre du Roy et Dame Jeanne de BOITIGNEAU sa compagne, seigneur et dame de Kergornadech Botigneau, Tréanna, Goarlot, Le Stang, Troeon, Coetquelfen, Moros, Trividan, Kerligouar et autres, Source : Arch.dép. Loire- Atlantique, B 1214 / 6 Décembre 1623.*

<sup>10</sup> *1623-1770 fondation d'une mission sur les terres de la seigneurie de Molac, par très-illustre seigneur Sébastien, marquis de Molac, de Rosmadec, de Tyvarlen, chevalier, comte des Chapelles et de Crozon, baron de Rostrenen, seigneur de Pontcroix, Kergournadec'h, Goarlot, Coetquelfen, etc., gouverneur de la ville de Quimper. Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790 - Série D - Collège de Quimper. Page 6 Auteur : René-François Le Men Edité en 1864.*

<sup>11</sup> *Chevalier, marquis de Molac, de Rosmadec, de Tyvarlen, comte des Chapelles et de Crozon, baron de Rostrenen, seigneur de Pontcroix, Kergournadec'h, Goarlot, Coetquelfen, etc., Sénéchal héréditaire de Rohan (1613), Conseiller du Roi en ses conseils, Gouverneur pour Sa Majesté des villes, château et sénéchaussées de Quimper-Corentin (1634) et de Dinan (1643.) (†1653) : Arch.dép. Loire-Atlantique, B 1214.*

<sup>12</sup> *S'il y a eu du temps passé quelques rentes, cheffrentes ou terres et héritages de la seigneurie de Tréanna soubz la seigneurie de Goarlot, déclarent les dits seigneurs et dame de Tréanna Tinténiac n'y estre plus ; ayentz estéz réservéz par le Seigneur de Kergournadec cy-devant seigneur des deux terres, lors qu'il vandit celle de Goarlot, se réservant celle de Tréanna. - Tréanna-Tinteniach Aveu du 12 mai 1663. (En ligne sur bodelian.org de Michel Floc'h).*

<sup>13</sup> *Tableaux généalogiques ou les Seize quartiers de nos rois depuis Saint Louis - Par Jean Le Laboureur, et P. Menestrier de la compagnie de Jésus - chez François Coustelier, 1683*

Leur fils Claude,<sup>14</sup> unique et riche héritier, trop confiant, se verra dépossédé d'une grande partie de ses biens par sa seconde épouse Yolande de Goulaine qui détourna à son profit la presque totalité de son patrimoine. Goarlot est vendu entre 1652 et 1661, par cette dernière, munie de la procuration de son époux, à François,<sup>15</sup> baron de Kergadalen, seigneur du Drevers (en Pleyben) époux de Jeanne de Jaureguy.

La seigneurie de Goarlot échoit à leur fils cadet, Guy Corentin,<sup>16</sup> époux en 1667 de Marie-Anne Brigitte de Muzillac. La sacristie de la chapelle de la Véronique en Bannalec, sur un écu relativement chargé, souligne toutefois les armes au « *greslier* » (cor de chasse) des Kergadalen, qui l'édifièrent en 1662. A la suite du décès de Guy-Corentin en 1669, sa veuve, confrontée à la succession (leur fils unique est décédé à 9 ans), doit se dessaisir de quelques terres dont celle de Goarlot.

Où nous retrouvons notre François de Kermeno(u)<sup>17</sup> pivot de cette dévolution, qui se porte acquéreur de Goarlot et de Kergoat en 1671.

---

<sup>14</sup> La terre & seigneurie / de Goarlot en la paroisse de Kernevel, / sur laquelle est deubs cinquante et cincq / sols monnoie de rente féodalle possédée ? / à présent par Messire Tanguy (Claude) / du CHASTEL et dame Renée de La Marche / sa mère, lesquels n'ayans comparus / pour reconnoistre ladite rante , nous / avons sur leur deffaut conformément / aux tiltres du Roy ordonné qu'ils soient si enrollés de ladite somme sur / l'hipothèque de ladite terre et seigneurie. Et pour ce : LV sols - Réformation du Domaine de Concq Fouesnant et Rosporden en 1641 ADLA B 1237, registre folio 59 verso. (Renseignements fournis par Michel Floc'h d'Elliant).

<sup>15</sup> Le 30 mars 1661, Jeanne-Antoinette, fille de René Le Floch, seigneur de Lisle, avocat en la cour, et de damoiselle Jeanne Le Roy, a pour parrain Marc-Anthoine Le Pappé, seigneur du Bois-de-la-Haye, du Quermihy, du Liscoat, ...etc, et pour marraine dame de Jaureguy, compagne de Messire François de Guergadalen, chevalier, seigneur du Drevers, baron de Goarlot. Infobretagne. Rosporden - Kerminihy Le Pappé.

<sup>16</sup> Me Jean Dinette, établi curateur en la succession vacante de défunte dame Marie-Anne de Muzillac, dame de Kerouzic et douairiere de défunt Guy-Corentin de Kergadalen, sr baron de Garlot, remontre par son avocat, en présence des procureurs des créanciers opposants en ladite succession vacante, qu'en exécution de sentence rendue par la juridiction de Runfaou, au profit de ladite dame, en qualité d'héritière de François-Yves de Kergadalen, son fils unique de son mariage avec feu le sr de Garlot, contre Charles-Joseph-René Quemper, sr de Lanascol, etc... Du 30 avril 1696.

Archives du Finistère - Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 - Série B - Cour royale de Concq, Fouesnant et Rosporden.

<sup>17</sup> Terriers: domaine de Concarneau vol VII / Cote : AN P/1565, page 165 et : Terriers : domaine de Concarneau vol VIII / Cote : AN P/1566, pages 199 à 239 . Manque la première page, l'on distingue sur la deuxième page par transparence ; « déclaration de dénombrement » la page a été oubliée à la numérisation ou est resté collée ! *Fait le 20 Décembre 1682 d'où « en Scaër ; les manoirs de Coëtform, Rosméllic, Quermérien, la Villeneuve, Locquenguff, en Elliant le manoir de Querguennou. Hérités de sa mère Jeanne du Landrein, décédée il y a trente ans, fille unique et héritière de Alain du Landrain; les lieux de Coetform, Brénilliau, Querguennou ..* Les pages précédant la 199 concernent sa tante Françoise du Landrein et son second mari, Le Lagadec Jean. Terriers de Conc-Rosporden-Fouesnant 1678 – 1684.

Son fils cadet, Hyacinthe Alexis, puis, suite à son décès, l'aîné,<sup>18</sup> Charles-Robert-Joachim,<sup>19</sup> seront successivement baron de Goarlot jusqu'au trépas de ce dernier le 4 décembre 1724 à Coëtfoin en Scaër.<sup>20</sup> Son père François qui a alors 96 ans, âge vénérable, succombe le lendemain, sans doute miné par la peine.

Goarlot ainsi que toutes les possessions des Kermeno sont transmis à François Joseph, fils aîné de René de Guernisac et de défunte Marie Thérèse Olive de Kermeno, sœur et fille des défunts.

Dès lors, et seulement à ce moment, la dévolution de Goarlot proposée par Pol Potier de Courcy redevient cohérente.

François Joseph,<sup>21</sup> est dit alors : chevalier, seigneur du Stang (en La Forêt-Fouesnant), baron de Goarlot, comte de Kermeno, seigneur de Coëtfoin, Plivern, Kerguinou, Kerfourn, Kerouchant, et la Motte-Bohic. Il épouse Pétronille Angélique de Kermellec de Penhoat qui lui donnera quatre enfants dont les deux aînés seront successivement les héritiers principaux : Jean-Joseph Pierre,<sup>22</sup> sans postérité qui décède en 1765 puis Jean-Pierre François en 1779.

---

<sup>18</sup> Notons que le manoir de Plevern ou Plivern avait été donné à Claude de Kermenou en tant que juveigneur en 1628, suite au partage noble fait par son aîné René, après le décès de leur père Jacques. Le bien étant dans la famille des Kergadiou, leurs aïeux avant 1446. Le manoir échoit au fils de Claude : Joseph Corentin, de Kermenou, prêtre, puis revient à son neveu Charles Robert Joachim, chef de nom des Kermeno. *Châteaux et Manoirs du canton de Plouzévédé* de J.Y. Le Goff - Société Finistérienne d'Histoire et d'Archéologie - Quimper 2006 (pages 49-50) ISBN: 2-906738-02-6.

<sup>19</sup> Charles-Robert-Joachim de Kermeno, conseiller au Parlement de Bretagne, contre Françoise Jouan, veuve de Hyacinthe-Alexandre de Kermeno, baron de Goarlot ; contestations au sujet de mauvaise gérance de biens. Du 21 juin 1724. Archives du Finistère – Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 – Série B – cour royale de Conq, Fouesnant et Rosporden.

<sup>20</sup> Déclaration, minu et dénombrement des terres et héritages que Marie Souffles, veuve, demeurant à Pont-Aven, Allain Lozachmeur, mari et procureur des droits de Marie Le Penglaou, sa femme, etc., connaissent, confessent, avouent et déclarent tenir, a titre de foi, hommage, lods, ventes et rachat, le cas advenant, de et sous Messire Charles-Robert-Joachim de Kermeno, chevalier, seigneur comte dudit lieu, baron de Goarlot, conseiller du Roi en tous ses conseils, et au Parlement de Bretagne, demeurant en son château de Coatfoin, paroisse de Scaër, au village de Kergoadic, paroisse de Nizon. Du 12 février 1699. Archives du Finistère – Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 – Série B – cour royale de Conq, Fouesnant et Rosporden.

<sup>21</sup> Comparant de renfort de cautionnement pour François-Joseph de Guernisac, sr du Stang, sous bénéfice d'inventaire de défunt Charles-Robert-Joachim de Kermeno, contre : Claude-Louise Taniou et son mineur du sr Moreau ; sr de Blossac ; la dame douairière de Kermeno ; la dame du Guermeur ; le sgr de Kerampuil ; le sr Gougéard ; le sr de la Garde ; le sr Demisit, et tous autres opposants a ladite succession bénéficiaire. Du 15 octobre 1725 Archives du Finistère - Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 - Série B - cour royale de Conq, Fouesnant et Rosporden.

<sup>22</sup> *Audiences ; causes ordinaires et d'appel. Procès... Jean-Joseph-Pierre de Guernisac, chevalier, seigneur du Stang, propriétaire des terres et seigneuries de Kermenou, Kergouinou, Kerfourn, Kerourhant, Goarlot, La Motte-Bohic, Plévern, etc., héritier principal de son père, François-Joseph de Guernisac, qui était héritier bénéficiaire de Charles-Robert-Joachim de Kermenou, comte dudit lieu, conseiller au Parlement de Bretagne. 20 décembre 1765.* » Inventaire sommaire série B tome II - AD Finistère 1765-1766



Ce dernier a épousé en 1762 Marie Françoise Euzenou de Kersalaün, du manoir de Kersalaün en Leuhan, qui lui a donné six enfants.

Leur fils aîné, Ange Joseph, dernier seigneur en titre à l'aube de la Révolution, émigre en 1792, et prendra part au débarquement de Quiberon. Il sera Maire de Morlaix en 1811, conseiller général, proclamé député de Morlaix en 1827, puis démissionnaire en 1830.

Mais, la Révolution est passée par là, Goarlot n'est plus l'apanage des aînés, les terres sont désormais réparties entre tous les héritiers. C'est ainsi que l'une des sœurs d'Ange Joseph, Reine Josèphe Marquise de Guernisac épouse de Louis Anne, comte de Trédern, transmettra à leur unique fille, une partie non négligeable des terres de Goarlot. Celle-ci, Françoise Nathalie de Tredern, épouse en 1832, à Quimper, Louis, comte de Legge. Nous retrouvons dès lors ce dernier patronyme sur les états de sections du cadastre napoléonien de Kernével, aux côtés des Guernisac leurs cousins, les deux familles détenant, en tant que propriétaires fonciers les vastes terres qui naguère, constituaient la seigneurie de Goarlot, et celle de Coëtfor. Les droits féodaux ont été abolis, les terres restent leurs.

Ce n'est qu'au cours du temps, et ce, jusque dans les dernières décennies, que des exploitants agricoles, rachetèrent parcelles après parcelles, les derniers vestiges de ces seigneuries.

Patrick Lebègue - Hppr 2018<sup>©</sup>

Corrigé en juin 2020

Extraits de « *Essai de reconstitution de la seigneurie de Goarlot et transmission d'icelle* » Hppr 2014– ISBN 978-2-7466-7299-4, et « *Le manoir de Kermadeoua en Kernével* » Hppr 2017 – ISBN 978-29554438-3-5.